

Décision DG 2024/058

**DECISION PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)**  
**DE L'EHPAD « LES BLES D'OR »**

**Le Directeur,**

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 311-6 et D 311-3 à D 311-13 ;

Vu le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du Conseil de la Vie Sociale et aux autres formes de participation ;

Vu la décision DG 2024/028 du 1<sup>er</sup> septembre 2024 portant organisation polaire de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire ;

Vu l'arrêté ARS-BFC-DOSA-2024-714 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 068/2023 du 03 décembre 2023 désignant le représentant communal auprès de l'EHPAD « Les Blés D'Or » de Sevrey ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date 16 août 2022, prononçant la nomination de Monsieur Philippe LEQUIEN en qualité de Directeur d'hôpital du Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey, de l'EHPAD Départemental du Creusot et de l'EHPAD de Montcenis (Saône et Loire à compter du 17 octobre 2022) ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 26 juillet 2024, affectant Madame Agnès HERVE-GRILLOT, Directrice des Soins et Coordinatrice générale des soins, à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire en qualité de Coordinatrice générale des soins à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 30 septembre 2024, affectant Monsieur Hervé GOUJON en qualité de Directeur Adjoint chargé de la filière gérontopsychiatrique, délégué des EHPAD du Creusot et de Montcenis, à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;

Vu les résultats de l'appel à candidatures lancé auprès des familles ou des proches aidants des personnes accompagnées et le dépouillement des votes en date du 18 septembre 2023 ;

Vu les résultats du scrutin organisé au sein de l'EHPAD en date du 08 Septembre 2023 pour la désignation des représentants des personnes accompagnées ;

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1 :**

La composition du Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD « Les Blés d'Or » est fixée comme suit :

#### **Représentants des personnes accompagnées :**

- Madame Marie Elisabeth GUYON, Titulaire
- Madame Christiane LEVIEUX, Titulaire
- Madame Josette PATEAU, Titulaire
- Monsieur Danièle SCHMITZ, Titulaire

#### **Représentant des familles ou des proches aidants des personnes accompagnées :**

- Madame Martine VAUCHEY, Présidente
- Madame Evelyne COULON, Suppléante

#### **Représentant des professionnels :**

- Madame Marie-Joséphine LEGENDRY, titulaire
- Suppléant, poste vacant

#### **Représentants des mandataires judiciaires à la protection des majeurs :**

- Madame Mathilde BOUCHARD, Titulaire
- Madame Nadine MARGUIER, Suppléante

#### **Représentant de l'organisme gestionnaire :**

- Monsieur Jean-Paul GUYOT

**Le médecin coordonnateur de l'établissement** : poste vacant

#### **Un représentant des membres de l'équipe médico-soignante :**

- Madame Marie-Laure DEGERY

#### **➤ INVITES PERMANENTS AVEC VOIX CONSULTATIVE**

#### **Pour la commune de Sevrey :**

- Monsieur Yves LOUAISIL, Représentant Monsieur le Maire

**Invités permanents par le Directeur :**

- Monsieur LEQUIEN, Directeur, représenté par Monsieur Hervé GOUJON, Directeur Adjoint chargé de la filière gériopsychiatrique, délégué des EHPAD du Creusot et de Montcenis
- Le Directeur des Soins, Coordonnateur général des soins et directeur de la qualité
- Le cadre du pôle
- Le Responsable de la qualité et de la gestion des risques
- L'animateur de l'EHPAD

**ARTICLE 2 :**

La présente décision prend effet au 09 décembre 2024 et annule toute décision prise préalablement sur le sujet.

**ARTICLE 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut être déposé dans le même délai auprès Tribunal Administratif de Dijon ou dans les 2 mois suivants la réponse implicite ou explicite apportée au recours gracieux régulier. Ladite juridiction peut être saisie d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Sevrey, le 09 décembre 2024

Le Directeur,  
Philippe LEQUIEN



**Diffusion :**

Membres du Conseil de la Vie Sociale  
EHPAD pour affichage  
Classeur des décisions